

Province de Québec

**Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 15 décembre 2014 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, et M. Claude Lussier, conseiller siège no 5, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Robert Duval directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et M. Pierre Bell directeur général et secrétaire-trésorier sont également présents.

8 personnes assistent à la séance.

2014-12-432

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

Le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Pierre Bell informe les membres du conseil que l'avis de convocation de l'assemblée a été signifiée aux membres du conseil dans les délais prescrits. En vertu de l'article 956 du Code municipal, les sujets abordés ne doivent porter que sur le budget et le programme triennal. Aucun autre sujet ne peut être abordé même si tous les membres étaient présents et y consentaient. Le quorum étant atteint, il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier que l'assemblée extraordinaire soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-433

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Claude Lussier que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Étude et adoption du budget pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015
4. Étude et adoption du programme triennal pour les années 2015-2016-2017
5. Adoption du règlement 535-2014 fixant les taux de taxes, de compensation et les conditions de perception pour l'exercice financier 2015
6. Période de questions portant uniquement sur le budget et le programme triennal
7. Levée de séance

Adoptée à l'unanimité

2014-12-434

ÉTUDE ET ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015

ATTENDU que cette séance extraordinaire porte sur les prévisions budgétaires 2015;

ATTENDU qu'un avis public annonçant cette séance a été donné au moins huit jours à l'avance, soit le 24 novembre 2014, conformément à l'article 956 du Code municipal;

ATTENDU que selon les dispositions contenues à l'article 954 du Code municipal, la municipalité doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour l'exercice financier 2015 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU que les membres du conseil ont fait une étude des prévisions budgétaires afin de répondre aux besoins de la municipalité;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

BUDGET 2015

REVENU

TAXES

Sur la valeur foncière	
Total sur la valeur foncière	1 788 464
Sur une autre base	
Total tarification services municipaux	223 881
TOTAL – Taxes	2 012 345

Gouvernement du Québec	21 885
TOTAL – Paiements tenant lieu de taxes	21 885

Autres revenus	151 372
Autres services rendus	73 300
TOTAL – Autres revenus sources locales	224 672

Transferts conditionnels	
Total subventions gouvernementales	550 562
TOTAL – Subventions gouvernementales	550 562

TOTAL – REVENUS **2 809 464**

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil municipal	75 475
Application de la loi	2 000
Gestion financière et administrative	236 324
Greffe	10 728
Gestion du personnel	15 000
Évaluation	35 437
Autres - Hôtel de Ville	144 168
TOTAL – Administration générale	519 132

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Police	194 508
Protection incendie	124 717
Premiers répondants	28 935
Autres - Sécurité publique	3 000
TOTAL – Sécurité publique	351 160

TRANSPORT ROUTIER

Voirie municipale	266 199
Enlèvement de la neige	145 100
Éclairage de rues	10 200
Circulation et stationnement	15 000
Transport en commun	10 929
Autre transport (garage)	13 910
TOTAL – Transport routier	461 338

HYGIÈNE DU MILIEU

Matières résiduelles	279 307
Amélioration des cours d'eau	5 729
Protection de l'environnement	5 524
TOTAL – Hygiène du milieu	290 560

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Autres	2 116
TOTAL – Santé et Bien-Être	2 116

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aménagement, urbanisme et zonage	96 062
Promotion et développement économique	22 291
TOTAL – Aménagement, urbanisme et développement	118 353

LOISIRS ET CULTURE

Centre communautaire	28 350
Aré纳斯 et patinoires	5 200
Parcs et terrains de jeux	41 440
Immeuble 112	22 470
Fabrique Ste-Cécile	6 600
Pavillon Gévrý Lussier	3 200
Autres et contributions organismes	174 676
Activités culturelles	871

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

TOTAL – Loisirs et culture	282 807
FRAIS DE FINANCEMENT	
Dette à long terme et frais de financement	16 348
Autres frais de financement	6 000
TOTAL – Autres frais de financement	22 348
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
Dette à long terme – remboursement capital	46 400
Transferts aux activités d'investissements	668 233
Affectation – réserves financières remboursement F.R.	47 017
TOTAL – Autres activités financières	761 650
TOTAL – DÉPENSES	2 809 464

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2015 soient adoptées telles que présentées et que lesdites prévisions soient publiées dans la Voix municipale et sur le site internet.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-435

ÉTUDE ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL POUR LES ANNÉES 2015-2016-2017

ATTENDU que le conseil municipal désire mettre en place les immobilisations prévues au programme triennal pour les années 2015-2016-2017;

ATTENDU que ces immobilisations sont détaillées plus bas dans un premier tableau selon leur nature et dans un deuxième tableau selon leur mode de financement;

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Richard Pigeon que le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2015-2016-2017, selon les détails contenus aux deux tableaux ici-bas :

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS RÉPARTITION DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS SELON LA NATURE DES ACTIFS ANNÉES 2015-2016-2017

NATURE DES ACTIFS	RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LES PÉRIODES DE RÉALISATION			
	PROGRAMME TRIENNAL			
	ANNÉE 2015	ANNÉE 2016	ANNÉE 2017	TOTAUX
Chemins, rues, trottoirs, éclairage	722 419	600 000	150 000	1 472 419
Purification et traitement de l'eau				
Épuration des eaux usées				
Réseaux d'eau et d'égouts				
Autres infrastructures	30 000	15 000		45 000
Édifices administratifs	2 581	400 000		402 581
Édifices communautaires et récréatifs	18 900			18 900
Terrain				
Véhicules				
Ameublement et équipement de bureau	4 000	4 000	4 000	12 000
Machinerie, outillage et équipement	10 000	10 000	10 000	30 000
Autres actifs non capitalisables				
TOTAL	787 900	1 029 000	164 000	1 980 900

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS				
RÉPARTITION DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS SELON DES MODES DE FINANCEMENT PERMANENT				
ANNÉES 2015-2016-2017				
MODE DE FINANCEMENT PERMANENT	RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LES PÉRIODES DE RÉALISATION			
	PROGRAMME TRIENNAL			
	ANNÉE 2015	ANNÉE 2016	ANNÉE 2017	TOTAUX
Emprunts à long terme				
Emprunts à long terme -subv. gouvernementales				
Sommes à être transférées à l'état des activités d'investissement				
-Subventions gouvernementales	438 532	690 000		1 128 532
-Revenus de taxes	215 268	309 000	134 000	658 268
-Surplus réservé				
-Autres				
Fonds de roulement	134 100	30 000	30 000	194 100
Autres fonds				
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés				
TOTAL	787 900	1 029 000	164 000	1 980 900

Adoptée à l'unanimité

2014-12-436

ADOPTION DU RÈGLEMENT 535-2014 FIXANT LES TAUX DE TAXES, DE COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 8 décembre 2014, en vue de l'adoption du règlement numéro 535-2014 mentionné en titre;

ATTENDU qu'une copie du règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement est adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

ATTENDU que le maire fait un résumé du règlement;

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Sylvain Roy que le conseil adopte le règlement numéro 535-2014 fixant les taux de taxes, de compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2015;

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Q : Un citoyen demande s'il y a des argents dans le budget pour de la formation et des colloques.

R : Oui, dans chacun des services, il y a un poste budgétaire pour la formation

Q : Un citoyen demande si la phase 2 des travaux dans le développement Ménard sera faite en 2015 ou 2016.

R : Les travaux sont prévus en deux phases, une en 2015 et l'autre en 2016.

Q : Un citoyen demande si la TECQ sera utilisée pour les travaux de 2015.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

R : Oui, les travaux 2015 seront payés par la TECQ et l'excédent sera payé à même le fond d'investissement.

Q : Au budget, il y a un montant de 28,935 \$ pour les premiers répondants, c'est pourquoi?

R : C'est pour l'achat de quelques équipements de communication et le reste est pour le salaire des premiers répondants. Par contre il n'y a pas de salaire de base, seulement du salaire lors de sortie d'appel d'urgence.

Q : Un citoyen demande pourquoi le 400 000 \$ au PTI 2016.

R : C'est pour l'agrandissement du garage municipal et possiblement de l'hôtel de ville.

Q : Un citoyen demande pourquoi il y a une hausse d'approximativement 50 000 \$ pour le poste "autres & contribution organismes" du service des loisirs et culture?

R : Suite à l'abolition de Loisirs Ste-Cécile Inc., la municipalité a pris en main ses activités.

2014-12-437

LEVÉE DE SÉANCE

Il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Richard Pigeon que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 heures 57.

Adoptée à l'unanimité

M. Pierre Bell
Directeur général et secrétaire-trésorier

M. Paul Sarrazin
Maire